

17 JUIN 1999

1/4

ARRIVÉ
N°
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA FACULTE DE LETTRES, LANGUES,
ARTS ET SCIENCES HUMAINES DU 22 AVRIL 1999**

En l'absence de la Présidente du Conseil, M. HERBIN ouvre la séance.

1) Informations du Directeur

- Antenne de Cambrai : la Direction de la FLLASH a fait une mise au point avec la Présidence sur la question du surcoût qui reste en suspens pour le moment car le ministère n'octroie plus la dotation spécifique correspondant au surcoût de l'antenne (mais l'intègre dans la DGF : dotation globale de fonctionnement). Une rencontre nationale sur les problèmes spécifiques aux facultés de lettres est prévue en mai à Montpellier, à laquelle assisteront MM. ANGUE et HERBIN.

- La licence lettres, histoire, anglais mention documentation est en attente pour le moment.

- Le calendrier des examens est prêt et sera diffusé prochainement.

Deux fois dans l'année seront prévues 1 ou 2 journées de consultation des copies d'examens.

- En matière de surveillances d'examens, les enseignants en poste doivent le service suivant une fois dans l'année, à condition de ne pas être en sous-service :

professeurs, maîtres de conférences et ATER : 7 H 00

professeurs agrégés et certifiés : 13 H 00

Les enseignants qui seraient en sous-service auraient à accomplir ces surveillances 3 fois dans l'année.

- Les photocopiés : il reste chaque année trop de photocopiés invendus. M. HERBIN propose que les photocopiés soient déposés aux corpos qui se chargeraient de les reproduire.

- M. HERBIN propose de faire passer le montant des frais de dossiers de 350 F à 150 F pour les 2 DESS. Cette proposition est justifiée par 2 choses :

- la FLLASH est la seule composante de l'UVHC à demander 350 F pour un dossier de DESS,

- ce montant élevé freine les candidatures déposées pour nos 2 DESS.

Le Conseil vote cette modification du montant des frais de dossiers qui sera dorénavant de 150 F.

- Pour les examens de septembre en licence, les enseignants doivent obligatoirement déposer 2 sujets correspondant aux semestre 1 et semestre 2.

- Proposition en Lettres Classiques :

il existe, dans certaines universités, des options langues anciennes à l'intérieur des options de licence lettres modernes. Cela permet ainsi aux universités n'ayant pas l'habilitation de la licence lettres classiques de donner une suite à la filière lettres classiques. L'intérêt de cette proposition serait de créer par la suite les CAPES lettres classiques. Cette option supplémentaire représenterait 3 H hebdomadaires, soit 75 H annuelles pour environ 10 étudiants. Après une présentation détaillée du projet par M. GIUSTO et un débat, les membres du Conseil estiment ne pas pouvoir se prononcer sur cette proposition. Un complément d'informations est donc demandé et ce sujet sera reporté à un prochain Conseil.

2- D.B.M. - Subventions

Subventions :

- Le CLAVE (CLub des Amis Valenciennois de l'Espagnol) demande une subvention pour l'organisation d'un voyage en Espagne. M. HERBIN précise que le CLAVE n'étant pas une corpo, la demande est irrecevable et précise que la Faculté co-finance certains projets d'associations tels que des voyages par exemple en prenant en charge la facture du transporteur.

.../...

Une étudiante suggère au CLAVE de se rapprocher du service des Relations Internationales de l'UVHC pour demander une aide financière.

Le Conseil procède au vote pour le refus de subvention au CLAVE : vote à l'unanimité moins une voix.

- 2 demandes de subventions sont demandées par M. HERRERAS au titre de la recherche :

. colloque des 21 et 22 octobre 99 sur JULIO HERRETA Y REISSIG : L'HOMME ET L'OEUVRE, organisé par le CRESLE : 5 000 F

. colloque des 9 - 10 et 11 décembre 99 sur NORME LINGUISTIQUE ET SOCIETE, organisé par le CRESLE : 5 000 F

Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 5 000 F pour chacun des 2 colloques organisés par le CRESLE.

D.B.M. :

M. HERBIN précise qu'il y a des sommes en provenance du ministère qu'on attendait et qui n'ont pas été attribuées, telles que : 125 000 F pour l'équipement, 20 000 F pour le D.E.A., 30 000 F pour le surcoût antenne. Cela représente un total de 175 000 F dont la Faculté ne bénéficie pas. Il a donc fallu recourir à nos réserves pour 390 000 F. Nous sommes passés d'un budget initial de 4 029 800 F à un budget de 4 594 800 F.

Pour la rubrique heures complémentaires, l'enveloppe budgétaire est insuffisante pour terminer l'année civile. Nous avons 7 000 heures complémentaires en trop par rapport au modèle du ministère qui défavorise les universités pluridisciplinaires. Mme CLEUET fait remarquer que nous pourrions récupérer environ 450 000 F sur les chaires vacantes (prises en charge par le Rectorat) cette année, mais cela ne sera plus possible l'an prochain.

M. HERBIN propose la motion de protestation suivante :

"Le Conseil de la Faculté réuni le 22 avril 1999, se voyant soumis une D.B.M. pour équilibrer son budget 1999, et ayant pris conscience du fait que la FLLASH ne pourra fonctionner jusqu'à la fin de l'année en cours, faute de disposer d'au moins 500 000 F de plus, sauf catastrophe imprévue, tient à exprimer avec énergie sa protestation devant cette situation dont les causes tiennent à un modèle ministériel défavorisant injustement les universités pluri-disciplinaires".

M. HERBIN invite le Conseil à voter la motion ainsi que la D.B.M. présentée : l'ensemble est adopté à l'unanimité.

3) Maquettes de DEUG

Les propositions de maquettes pour la semestrialisation sont présentées pour la 1ère année des :

DEUG à 800 H :
 - Lettres Modernes
 - LLCE Anglais, Allemand, Espagnol
 - Histoire

DEUG à 900 H :
 - Lettres Classiques
 - LEA
 - Arts Plastiques

Le semestre 1 comprend :
 - l'U.E. (Unité d'Enseignement) fondamentale (40 à 55 % - coefficient 2)
 - l'U.E. de découverte (30 à 40 % - coefficient 1) qui doit être choisie dans un autre département
 - l'U.E. de méthodologie (15 à 20 % - coefficient 1)

Le semestre 2 comprend :
 - l'U.E. fondamentale (50 à 60 %)
 - l'U.E. de méthodologie (20 à 25 %)
 - l'U.E. de culture générale et expression (20 à 25 %)

M. HERRERAS indique pour le DEUG LLCE Espagnol, l'U.E. de méthodologie (semestre 1) comprend au choix :

- expression orale espagnole
- techniques expression française

et qu'il faut y ajouter :

- langue vivante II (si différente de l'U.E. de découverte)

4) Nouveaux diplômés

Les volumes horaires sont présentés pour la Licence et la Maîtrise Arts Plastiques.
Le Conseil vote à l'unanimité ces projets proposés.

5) Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 11/03/99

Le Conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

6) Service des enseignants du second degré : professeurs agrégés (PRAG) et professeurs certifiés (PRCE)

Les PRAG et PRCE de la FLLASH ont bénéficié jusqu'à maintenant d'un allègement horaire de leur service annuel afin de permettre aux doctorants de mener à bien la préparation de leur thèse. Ils assuraient donc un service annuel de 338 H (soit 13,5 H hebdomadaires) au lieu des 384 H statutaires officielles.

M. HERBIN annonce que leur service passe à 362,5 H annuelles (soit 14,5 H hebdomadaires) à compter de la rentrée 1999/2000.

M. LI CRAPI intervient en faisant part à l'ensemble du Conseil de la désapprobation des enseignants du second degré de la Faculté face à cette modification et donne lecture de leurs remarques :

"Il ressort que l'on souhaite alourdir le service des PRAG et des PRCE. L'ensemble des agrégés et certifiés de la FLLASH désapprouve cette décision prise sans véritable concertation, déplore que l'on veuille revenir sur un accord voté dans le passé et que l'on envisage de faire des économies aux dépens de certaines catégories d'enseignants seulement. Nous demandons que ce message de désapprobation figure sur le compte rendu officiel du Conseil de Faculté".

M. HERBIN précise qu'il ne s'agit pas de faire des économies aux dépens d'une catégorie mais que les autres catégories n'ont jamais bénéficié de cet avantage. Au niveau de l'Université, on pourra peut-être obtenir une décharge pour un de nos doctorants pour une durée déterminée.

Mme CLEUET rappelle que cet allègement horaire de service avait été voté en 1991 par le Conseil de Faculté à une époque où Lille 3 était à 12 h hebdomadaires avec des effectifs qui augmentaient.

M. GIUSTO rappelle qu'il a été en partie responsable de cet allègement horaire de service à la condition que les PRAG soient véritablement engagés dans la préparation d'un doctorat.

M. HERBIN précise que certains enseignants bénéficient de cette mesure alors qu'ils ne sont plus investis dans un travail de recherche depuis plusieurs années.

M. DEMORY suggère de demander un allègement de service pour les doctorants au sein de l'UVHC.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil :

pour : 12 voix
contre : 1 voix
abstentions : 11 voix
ne prend pas part au vote : 1

7) Questions diverses

- M. GIUSTO souhaiterait que la FLLASH formule une demande auprès de l'UVHC afin d'obtenir un poste supplémentaire de secrétaire pour le service PUV - Recherche car le poste existant à l'heure actuelle n'est plus suffisant.

- M. LOUBERT demande si la Direction de la FLLASH a des nouvelles au sujet de la demande de poste de PAST pour M. GRAZIANO. M. HERBIN répond par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15.

Etaient présents :

Collège A : J.P. GIUSTO - J.C. HERBIN - J. HERRERAS - E. MARINI-PALMIERI
 Collège B : J. BERNET - T. DEMORY - M. ESCARABAJAL - F. LI CRAPI - B. LOUBERT
 Collège AITOS : A. GABET - M. LEVIN - C. MAILLOT
 Collège Etudiants : DAOUDI S. - DE FILIPPI F. - FOURNIE M. - KETTERER JF -
 PROVENZANO J.
 Collège des Personnalités:
 Extérieures M. GOUGUEC - M. GRAZIANO - N. HOUSSIER - C. LANCELLE -
 M. NICOLAS (représentant M. DRUEL) - R. VANCEULEBROECK
 Invités : L. BAUDOUX (représentant Mme DUVIVIER) - N. CLEUET -
 R. WINTERMEYER

Avaient donné pouvoir :

Collège A :	H. HORLING	à	J. C. HERBIN
	J. VAILLANT	à	J.C. HERBIN
Collège B :	E. BONNET	à	B. LOUBERT
	A. CRUNELLE	à	T. DEMORY
	S. GOUAZE	à	T. DEMORY
Collège Etudiants :	FRANCOIS T.	à	DAOUDI S.
	PECAUT E.	à	DE FILIPPI F.
	PIOT S.	à	DAOUDI S.
Collège des Personnalités extérieures :	A. DELMOTTE	à	N. HOUSSIER
	M.P. DION M.P.	à	N. HOUSSIER
	K. SCHINDLER	à	M. GOUGUEC
	A. WATREMET	à	M. NICOLAS

Absents et excusés : J.C. ANGUE - C. SEBAAOUI-STA - P. WIART